



Infrastruktur, Energie & Umwelt **Economiesuisse** Lukas Federer Hegibachstrasse 47 CH - 8032 Zürich

lukas.federer@economiesuisse.ch

Lausanne, le 26 septembre 2024

Procédure de consultation 2024/64

Quotes-parts de la redevance attribuées aux radios locales et aux télévisions régionales et mesures d'aide en faveur des médias électroniques

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la consultation fédérale menée par l'OFCOM, sur demande de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-E), relative à 22.407 é Iv. pa. Bauer. *Répartition de la redevance de radio-télévision* et 22.417 é Iv. pa. Chassot. Mesures d'aide en faveur des médias électroniques, et remercions economiesuisse de nous l'avoir adressée. Nous avons examiné l'avant-projet de la CTT-E ainsi que la révision partielle prévue de la loi sur la radio et la télévision. Nous vous faisons part ci-après de notre appréciation.

Contexte

Des médias indépendants et diversifiés sont essentiels au bon fonctionnement de la démocratie. Ainsi, face à la dégradation de la situation économique des médias (baisse constante de leurs revenus et des recettes publicitaires, coûts internes et dépenses consacrées à la formation réduits. etc.), la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des États (CTT-E) propose, à travers l'avant-projet précité, des mesures applicables rapidement pour soutenir les médias. Elle entend ainsi créer des conditions attrayantes pour une offre de médias diversifiée et de même valeur dans toutes les régions.

Contenu du projet

Le présent avant-projet modifie la loi fédérale sur la radio et la télévision. Il propose d'augmenter les quoteparts de la redevance attribuées aux radios locales et aux télévisions régionales (actuellement 4-6% du produit de la redevance de radio-télévision) en amenant cette part à 6-8%. En outre, les mesures générales existantes d'aide aux médias y sont développées. Il s'agit en particulier de soutenir les institutions de formation et de formation continue, les agences de presse et les organismes d'autorégulation. Ces mesures doivent servir la qualité des médias suisses et

profiter à l'ensemble du secteur des médias, quel que soit le modèle commercial. Elles sont financées par la redevance de radio-télévision (LRTV).

Appréciation

La CVCI soutient les modifications proposées dans l'avant-projet et donc, dans loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, art. 40 et art.76, avec les nouveaux art. 76a à 76c dans le chapitre 3 de cette loi). Il s'agit d'être prêt à réagir à des évolutions futures telle que par exemple une baisse du produit global de la redevance qui diminuerait également la part destinée au service public régional, mais aussi de mieux couvrir la réalité médiatique actuelle en étendant aux médias électroniques les mesures de soutien.

Ces modifications vont ainsi effectivement dans le sens d'une réponse au défi de la survie des médias, y compris électroniques (à hauteur de maximum 1% des revenus de la redevance), dans les régions, et soutiennent en partie les efforts nécessaires pour maintenir une diversité et une qualité de l'information en Suisse. Notons toutefois que, si le produit de la redevance baissait drastiquement dans les années à venir - cela à la suite d'une décision populaire -, ces mesures s'avèreraient sans doute insuffisantes pour parvenir à cet objectif.

Conclusion

En conséquence, la CVCI soutient l'avant-projet de la CTT-E et la révision partielle proposée de la loi sur la radio et la télévision (LRTV), cette dernière apportant certaines réponses aux problématiques actuelles et à venir.

Ces modifications ne seront toutefois pas suffisantes pour maintenir à long terme la diversité et la qualité des médias et de l'information sur l'ensemble du territoire suisse. L'enjeu démocratique étant grand, il s'agira de poursuivre le dialogue entre acteurs privés et publics et, pour l'industrie des médias, de se réinventer à travers de nouveaux modèles économiquement viables.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre appréciation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

Romaine Nidegger

W. Midegg

Responsable de la politique

Fanny Oberson Gross Directrice adjointe